



Puis-je déclarer aux impôts (une pension alimentaire)

Par **cmoijbd**, le **27/04/2009** à **05:37**

Bonjour,
j'aide ma sœur depuis 2009 qui se retrouve seul avec un enfant et sans emploi. elle loue un studio et je paie l'assurance de son studio afin de diminuer ses dépenses.
Est-ce que je peux déclarer l'aide dans la rubrique pension alimentaire des impôts pour la période 2009 concernant ma sœur ??
merci d'avance pour vos conseils.

Par **fabrice58**, le **06/11/2010** à **01:52**

Bonjour,

vous ne pouvez rien déduire des sommes payées pour elle car il n'y a pas d'obligation alimentaire entre frère et soeur.

Les sommes n'ont donc pas le caractère d'une pension alimentaire.

Cordialement.

Par **Domil**, le **06/11/2010** à **06:23**

http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/particuliers.impot?pageld=part_pension&espld=1&sfid=1230